

Les Verts, section de Vernier  
Le 10 juillet 2011

Correspondance:  
Jean-Bernard Billeter  
Chemin de l'Etang 34  
1219 Châtelaine  
jb.billeter@pingnet.ch

## *Réponse au questionnaire de la mise à l'enquête publique du projet de Plan directeur cantonal 2030*

En brun, passages tirés des documents  
En rouge et italiques, les amendements que nous proposons

-----

### COMMENTAIRE GENERAL (p. 3 du document Questionnaire)

1. Les documents sont bien présentés, les textes clairs, les illustrations d'une grande lisibilité, les objectifs clairement explicités. Merci aux services et auteur(e)s qui ont consacré un temps considérable à ce travail.
2. La première question qui se pose est celle de la compatibilité entre tous les objectifs catalogués.
3. Si la question de la comptabilité et du poids relatif des objectifs n'est pas réglée, elle sera cause de différences d'appréciation, lesquelles devront être arbitrées. A lire ces documents et à écouter les propos du conseiller d'Etat Mark Müller, il apparaît que la balance est déjà biaisée en faveur de la construction de logements.
4. La construction de 50'000 logements sur 20 années est un objectif que l'on peut vouloir défendre, mais il n'est pas le seul et ne doit pas être visé au dépend des autres objectifs. La réduction de notre empreinte écologique revêt une égale importance.

Nous nous étonnons que la notion d'empreinte écologique n'apparaisse nulle part dans le texte.

5. Or ces deux préoccupations (construire des logements et réduire notre empreinte écologique) ne sont pas antinomiques, elles se conjuguent intelligemment dans la démarche écoquartier.

La démarche écoquartier consiste à prendre au sérieux tous les objectifs du développement durable dans l'étude des quartiers. Elle a de nombreuses réussites à son crédit et doit présider à tous les projets d'urbanisation.

La démarche écoquartier subsume une série des thèmes déterminants (mobilité, énergie, énergie grise, biodiversité, voisinage, participation, maraîchage, etc.) que nous n'aborderons donc pas un à un dans ces remarques générales.

## 6. Autre question, celle de la validité de certains présupposés

p. 4: "... accueillir 100'000 personnes ..." se traduirait par "la construction de 50'00 logements". Ce taux d'occupation moyen de 2 personnes par logement est inférieur au chiffre actuel, lequel est inférieur à ce que l'on pourrait souhaiter. Il n'est pas acceptable de le fixer comme allant de soi!

p. 7: Conséquence de l'aggravation de la pénurie: "une hausse marquée du taux d'occupation par logement". Quel est ce chiffre? Un bon taux d'occupation est souhaitable et d'autant plus acceptable que la qualité des espaces et équipements publics est élevée.

## 7. La question de pose également de l'acceptation passive de certaines évolutions.

Les mesures prévues par le plan directeur seront souvent douloureuses et très coûteuses (expropriations, grands chantiers, etc.). Leur objectif est de réagir à certaines évolutions, voire de les anticiper. Plutôt que d'accepter passivement ces évolutions, il serait préférable (de s'efforcer) d'agir sur ces elles, de les contenir dans une fourchette qui permette un type de développement plus mesuré, plus conforme au souhait de l'immense majorité de la population. L'urbanisme ne repose pas que sur des constructions!

Parmi les évolutions qu'on ne saurait platement accepter, citons:

p. 4 "réussir le défi ... que représente la forte croissance démographique ... du canton de Genève". L'évolution observée et les projections confirment cette croissance. Mais la majeure partie de la population ne la souhaite pas. Plusieurs initiatives fédérales ont été lancées pour essayer de contenir l'augmentation de la population. Cette question, des plus difficiles et des plus délicates, ne peut pas rester sans autre réponse que le fatalisme.

p. 18 "... la taille des logements nouvellement construits s'est accrue de 20% entre 1995 et 2005". Autrement dit, sur la surface qui sera consacrée ces prochaines années à 2'500 appartements, on aurait pu en construire 3'000 sur le modèle 1995! Il est impensable d'observer une telle évolution sans chercher à y réagir!

p. 29 "Pour répondre à la demande en déplacement de la population...". En l'absence de précision sur ce que l'on entend par "demande" (s'agit-il demande solvable, légitime, raisonnée, irréfléchie, etc.?), il y a lieu de penser qu'on entend tout simplement les projections statistiques des déplacements en véhicules motorisés privés. Il est irresponsable de ne pas remettre en cause cette évolution dont on connaît l'impact négatif sur l'aménagement, la sécurité et la santé publique, le budget des ménages et ... la mobilité!

p. 139 "... pour répondre à la demande croissante en mobilité" (ici TC). Plus généralement, la question du complet découplage des lieux d'habitation et de travail (pendulaires), rendu possible par les moyens de transport, ne saurait être passée sous silence, même s'il est difficile de lui trouver des solutions. Les urbanistes doivent proposer quelques pistes permettant de rapprocher logement et emploi

## 9. La mobilité ne doit pas être considérée comme un droit dont l'exercice serait illimité et qu'il s'agirait, de surcroît, d'encourager!

p. 29: "Pour répondre à la demande en déplacement de la population..."

p. 139 "... pour répondre à la demande croissante en mobilité" (ici TC)

L'excès de mobilité est devenu un gigantesque problème. Il est irresponsable de ne pas le reconnaître. Il est utopiste de penser pouvoir résoudre élégamment les questions d'urbanisme sans prendre une position claire et volontariste à ce sujet.

## 10. Un facteur déterminant sur le "marché du logement" a été entièrement passé sous silence: l'appât du gain.

Il faut se prémunir contre les excès de certains acteurs qui faussent le jeu, plus soucieux de bonnes affaires que de bon urbanisme. Un moyen de redresser la balance est d'augmenter la part des terrains mis à disposition des coopératives participatives.

## 11. Les priorités et les calendriers doivent être mieux dégagées et motivées.

Deux raisons à cela:

a) La dynamique des projets et de leur enchaînement est aussi importante que la définition des objectifs. Faut-il d'abord construire des bâtiments puis dérouler les TC, ou l'inverse? Faut-il attaquer plusieurs projets d'importance dans un même quartier, ou commencer par l'un et réévaluer les modalités du suivant en fonction du résultat? Cela doit être explicité.

b) L'évolution imprévisible de la situation économique et d'autres facteurs exerçant une forte influence sur le devenir de notre canton (climat, mouvements migratoires, humeur des citoyens...) font que nos prévisions à vingt ans devront inmanquablement être revues. Dans ce contexte évolutif, quelles priorités relativement insensibles à ces évolutions peut-on fixer, et comment les choisit-on? La réflexion sous-jacente au phasage doit être précisée.

## 12. Pour ce qui concerne spécifiquement la ville de Vernier

Sur plusieurs points, le projet de Plan directeur cantonal ne respecte pas le Plan directeur communal de Vernier ou ne tient pas compte des préoccupations déclarées de notre commune sur les points suivants:

Dépôts d'hydrocarbures: Vernier s'efforce de réduire l'emprise de ces dépôts pour d'évidentes raisons d'urbanisme et de sécurité. Il est stupéfiant de voir que le projet de PDC 30 ne prévoit aucun changement!

Valorisation des zones industrielles: Vernier souhaite améliorer la qualité et le rendement des activités qui s'exercent sur sa commune et non pas accueillir celles qu'on ne souhaite plus ailleurs. D'autre part, Vernier s'oppose à tout nouveau déclassement en ZDIA tant que les zones existantes n'auront pas été correctement densifiées.

Mixité des types de logements : Nous sommes prêts à accepter une densification pour créer du logement. Les secteurs du projet de l'Étang, les terrains de sport de Balxert (aisément déplaçables dans le secteur Crottes-aux-Loups), le front de route sur Louis-Casaï, le triangle route de Vernier-voie ferrée-carrefour de l'écu, l'entrée du secteur Vernier village sont autant de zones propices à cette densification. Par contre, au nom d'une impérative mixité sociale et urbanistique, les Verts de Vernier souhaitent le maintien des zones villas sur les secteurs Philibert-de-Sauvage/chemin de l'Étang, Maisonneuve/Anémone et Cointrin (à l'arrière du Front de route). La ville demande également le maintien des activités de jardinage au sein des quartiers de Châtelaine et Philibert-de-Sauvage/l'Étang

-----

# URBANISATION

## 1. Mettre à disposition les surfaces nécessaires pour répondre aux besoins de logement (p19)

Pas d'accord

### Commentaire:

Le "besoin en logement" est au cœur de toutes les réflexions de ce plan directeur. Pourtant, la manière dont ce "besoin" est défini n'est pas précisée. Il est chiffré mais non défini! Méthodologiquement curieux!

La mise à disposition des surfaces nécessaires doit tenir compte de la mixité des types de logement (maintien de la zone villa) et viser au partage équitable de l'effort entre les différentes communes, qu'elles soient de la rive droite ou de la rive gauche!

Proposition d'amendement: remplacer la première phrase par les deux phrases suivantes: "*La politique d'aménagement prend en compte les projections démographiques en mettant à disposition les surfaces nécessaires pour répondre à la part du besoin anticipé de logement compatible avec les exigences du développement durable. Il prépare les mesures qui permettront de contenir dans cette proportion les nouvelles constructions sur le domaine genevois de l'agglomération.*"

## 2. Mener une politique active des équipements publics (p. 20)

D'accord

## 3. Offrir une structure d'accueil souple et diversifiée pour les activités (p. 20)

D'accord, avec une proposition.

Proposition d'amendement: écrire les trois termes suivants dans l'ordre suivants: "*des critères environnementaux, urbanistiques et économiques.*"

## 4. Offrir des conditions favorables aux activités industrielles (p. 20)

Pas d'accord

Proposition d'amendement: ajouter après "... Praille - Acacias - Vernets, pour permettre sa mutation": "*Elles seront relogées dans un endroit approprié, en veillant à une certaine équité de leur répartition entre les communes.*"

## 5. Planifier et contrôler l'implantation d'installations à forte fréquentation (p. 21)

D'accord, avec une proposition.

Proposition d'amendement: "*des critères environnementaux, urbanistiques et économiques.*"

## 6. Valoriser le paysage urbain et enrichir le réseau des espaces verts (p. 21)

D'accord

## 7. Encourager la qualité urbaine et préserver le patrimoine (p. 21)

D'accord, avec le complément ci-dessous.

Proposition d'amendement: ajouter la phrase suivante, pas forcément sous cette formulation: "*Il propose des mesures d'amélioration des parcelles privées qui, sans contrevenir aux règlements, départent un quartiers il prévoit la négociation de leur amélioration avec les propriétaires.*"

Remarque: Cette proposition de partenariat prévue par le plan directeur dans son objectif 18, p. 45

## MOBILITE

8. Développer une conception multimodale des déplacements à l'échelle de l'agglomération (p. 29)

D'accord

9. Poursuivre le développement du réseau de transports publics à l'échelle de l'agglomération (p. 29)

D'accord

10. Favoriser le raccordement aux réseaux de transports nationaux et internationaux (p. 30)

D'accord

11. Optimiser l'utilisation des transports individuels motorisés (p. 30)

Pas d'accord. Le terme "optimiser" n'a de sens que lorsqu'on précise les objectifs visés et les contraintes à satisfaire.

Proposition d'amendement: remplacer dans le titre "Optimiser" par "*Maîtriser*", qui est d'ailleurs utilisé dans la phrase qui suit.

12. Développer la mobilité douce (p. 31)

D'accord

13. Mettre en place un concept pour le transport des marchandises, les livraisons et les prestations de service (p. 31)

D'accord moyennant l'amendement suivant:

Proposition d'amendement: ajout les mots suivant à l'avant dernière phrase: "*... à l'échelle de l'agglomération, en évitant de surcharger les communes abritant déjà plus d'installations de ce type qu'elles n'en souhaitent, dans un esprit d'équité intercommunale; il tiendra également compte du faible rendement fiscal de telles infrastructures*"

## ESPACE RURAL

14. Garantir et promouvoir les productions - agricoles en particulier - de l'espace rural genevois (p. 40)

D'accord moyennant la précision suivante:

Proposition d'amendement: ajout de la phrase suivante entre les deux phrases composant le second paragraphe: "*Dans la pesée des intérêts qui présidera aux déclassements, il tiendra compte de la valeur agricole propre de chaque périmètre.*"

15. Organiser et gérer la multifonctionnalité de l'espace rural pour la qualité de vie des Genevois (p. 40)

D'accord

16. Protéger et valoriser le paysage rural (p. 41)

D'accord

-----  
**17. Préserver, gérer et mettre en réseau les espaces naturels (p. 41)**

D'accord, avec l'ajout suivant

Proposition d'amendement: compléter ainsi l'antépénultième: "*... reconstitution des réseaux écologiques, en commençant par exploiter le potentiel de maillage des jardins privés pour en faire des couloirs de biodiversité.*"

Remarque: Ce point de vue est développé par le plan directeur en p. 63: "la mise en valeur du maillage vert facilite la présence de la nature en ville" puis "des densités modérées pouvant aller jusqu'à la conservation de l'état actuel peuvent être admises dans les cas suivants: ... espaces à maintenir libres (parcs et jardins privés, arborisation) afin de développer le maillage vert dans la couronne urbaine."

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

-----  
**18. Travailler par projets de territoire, en partenariat (p. 45)**

D'accord

-----  
**19. Optimiser les moyens et les ressources (p. 45)**

D'accord, moyennant l'amendement suivant

Proposition d'amendement: modifier le texte de la manière suivante (rajout et suppression): "*Le territoire est toujours plus sollicité, dans un espace qui n'est pas extensible. Le canton s'engage à privilégier les solutions d'aménagement qui font un usage mesuré du sol et qui respectent les principes du développement durable. Il fait une pesée des intérêts entre les différentes attentes dans une logique du long terme. Il examine périodiquement les effets de la planification cantonale. Les objectifs et mesures définis par le plan directeur cantonal, ainsi que les projets engagés font l'objet d'un suivi régulier.*"

-----

# LES FICHES DE MESURES

Commentaire général sur les fiches de mesures du projet de schéma directeur cantonal:

Voir les remarques du Commentaire général en tout début.

## A. URBANISATION

-----  
**A01 Intensifier le renouvellement urbain Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagement et de localisation de la fiche A01 (p. 55) ?**

Objectif: Promouvoir la densification et l'extension du centre urbain dense.

La densification de la ville n'est pas un objectif en soi, mais le moyen "limiter l'emprise sur l'espace rural" (p61). Moyen dont on n'évoque ici que les effets attendus positifs, tout en passant sous silence les effets prévisibles négatifs:

- En l'absence de mesures volontaristes, augmentation du chaos automobile
- Inconfort des habitants
- Augmentation prévisible de l'exode hebdomadaire en fin de semaine
- Report de fonctions et de nuisances sur le reste du territoire

En l'absence d'une définition explicite de l'optimum et des plafonds de densification, il n'est pas possible de répondre à cette question. Le vague, en la matière, profiterait aux "excités de la croissance" et aux affairistes de l'immobilier. La définition de l'optimum de densification doit permettre une claire pesée des intérêts entre les facteurs suivants: économie énergétique (chauffage, transports), rapidité des déplacements, modification des micro-climats, biodiversité, maraîchage ...

-----  
**A02 Poursuivre la densification de la couronne urbaine Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagement et de localisation de la fiche A02 (p. 61) ?**

Comme indiqué au point 12 de nos Remarques générales: La ville de Vernier est prête à accepter une densification pour créer du logement. Les secteurs du projet de l'Etang, les terrains de sport de Balxert (aisément déplaçables dans le secteur Crottes-aux-Loups), le front de route sur Louis-Casaï, le triangle route de Vernier-voie ferrée-carrefour de l'Ecu, l'entrée du secteur Vernier village sont autant de zones propices à cette densification. Par contre, au nom d'une impérative mixité sociale et urbanistique, Vernier souhaite le maintien des zones villas sur les secteurs Philibert-de-Sauvage/chemin de l'Etang, Maisonneuve/Anémone et Cointrin (à l'arrière du Front de route). La ville demande également le maintien des activités de jardinage au sein des quartiers de Châtelaine et Philibert-de-Sauvage/l'Etang

Objectif: Poursuivre la densification différenciée de la couronne urbaine pour les potentiels restants.

Les "potentiels" des uns sont l'espace de vie des autres...

Puce 6: Par quel miracle la densification périurbaine va-t-elle diminuer le trafic pendulaire (à population constante, on pourrait l'espérer, mais ce n'est pas le cas...)

Principes d'aménagement et de localisation:

Il devrait y être fait explicitement mention de la densification en écoquartier.

-----  
**A03 Intensifier la densification de la 5e zone (villas) Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagements et de localisation de la fiche A03 (p. 65) ?**

Objectif: Intensifier la densification de la 5<sup>ème</sup> zone (villas)

Première puce: "utilisation optimale des zones à bâtir" demande à être précisé. Les lecteurs lui prêteront une signification différente selon leurs propres préoccupations. Les conflits d'interprétation sont programmés. Il s'agit de les prévenir en donnant une signification précise aux termes utilisés.

Sixième puce: "l'impact sur l'environnement d'un tissu urbain étalé et de faible densité" doit également être analysé compte tenu de l'ensemble des paramètres déterminants. Les quartiers de villas ont, ou peuvent aisément avoir des qualités environnementales que la densification fera disparaître sans compensation.

Principes d'aménagement et de localisation:

Dans le mandat de planification, introduire en premier lieu la puce suivante:

Le canton

*"- prépare un tableau synoptique des critères servant à arbitrer entre déclassement et maintien en zone 5."*

En p. 68: Remplacer "la mise en valeur du maillage vert préexistant" par *"la gestion par les collectivités de la part résiduelle du maillage préexistant."*

-----  
**A04 Mettre en œuvre les projets stratégiques de développement Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagements et de localisation de la fiche A04 (p. 69) ?**

Les PSD doivent se référer aux Plans directeurs communaux et ne pas tenir pour négligeable la dynamique qui y préside. L'ignorer, c'est mal préparer le "consensus large autour des projets" de la quatrième puce.

Principes d'aménagement et de localisation:

Cinquième puce: parfois correct, parfois incorrect: les centralités et les interfaces peuvent déjà être surchargées.

-----  
**A05 Gérer l'évolution des villages dans l'espace rural Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagement et de localisation de la fiche A05 (p. 77) ?**

D'accord

-----  
**A06 Optimiser la localisation des activités Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagement et de localisation de la fiche A06 (p. 81) ?**

??

-----  
**A07 Créer de nouvelles zones industrielles et densifier les zones existantes. Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagement et de localisation de la fiche A07 (p. 85) ?**

Nous ne souhaitons pas la création de nouvelles ZDIA à Vernier. Comme le précise le second alinéa du point 12 de nos commentaires généraux: Vernier souhaite améliorer la qualité et le rendement des activités qui s'exercent sur sa commune et non pas accueillir celles qu'on ne souhaite plus ailleurs. Les Verts s'opposeront à tout nouveau déclassement en ZDIA tant que les zones existantes n'auront pas été correctement densifiées.

-----  
**A08 Optimiser la localisation des installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagement et de localisation de la fiche A08 (p. 89) ?**

D'accord

-----  
**A09 Planifier les grands équipements publics d'importance cantonale et régionale Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagements et de localisation de la fiche A09 (p. 95) ?**

D'accord, mais en évitant de tous les mettre au même endroit. Ils doivent être réparti dans un esprit d'équité intercommunale.

-----  
**A10 Consolider et développer les centres régionaux et locaux Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagements et de localisation de la fiche A10 (p. 103) ?**

D'accord

-----  
**A11 Développer et valoriser les espaces publics d'importance cantonale Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagements et de localisation de la fiche A11 (p. 107) ?**

D'accord

-----  
**A12 Développer le réseau des espaces verts et publics. Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagements et de localisation de la fiche A12 (p. 111) ?**

Principes d'aménagement et de localisation:

1<sup>er</sup> §: Dans la description du réseau des espaces verts et publics, on ne mentionne pas les jardins privés, ni leur possible et facile mise en réseau par une "Charte des jardins" un peu enrichie. Les jardins privés présentent un potentiel immense d'enrichissement de la biodiversité et de maintien de micro-climat à l'échelle des quartiers, et cela sans frais pour la collectivité. Le grand mérite du maillage vert des zones villas est d'exister!

-----  
**A13 Préserver et mettre en valeur le patrimoine Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagements et de localisation de la fiche A13 (p. 115) ?**

D'accord

-----  
**A14 Renforcer la politique foncière du canton Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagement et de localisation de la fiche A14 (p. 119) ?**

Proposition d'amendement:

Objectif:

*"..., en accordant la priorité aux coopératives participatives présentant un projet de qualité s'inscrivant dans la démarche écoquartier."*

-----  
**A15 Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs Partagez-vous les objectifs et les principes d'aménagements et de localisation de la fiche A15 (p. 123) ?**

D'accord

-----  
**A16 Promouvoir de nouvelles formes de jardins familiaux et encourager la création de plantages (p. 127)**

La redéfinition des jardins familiaux ne doit pas viser uniquement la réduction de leur surface totale, mais également tenir compte de leur contribution alimentaire, biologique (qui pourrait être aisément renforcée), ainsi que leur rôle social (un chômeur qui dispose d'un lopin à cultiver est dans une situation très différente qu'un chômeur ne disposant que d'une télévision!). Il faut expliciter et pondérer les critères d'évolution des jardins familiaux.

## B. MOBILITE

Les phrases suivantes sont d'un autre siècle:

p. 29: "Pour répondre à la demande en déplacement de la population..."

p. 139 "... pour répondre à la demande croissante en mobilité" (ici TC)

Nous l'avons dit dans les remarques générales: La mobilité ne doit pas être considérée comme un droit dont l'exercice serait illimité et qu'il s'agirait, de surcroît, d'encourager!

L'excès de mobilité est devenu un gigantesque problème. Il est irresponsable de ne pas le reconnaître. Il est peu réaliste de penser pouvoir résoudre élégamment les questions d'urbanisme sans prendre une position claire et volontariste à ce sujet.

Or, bien que le Plan directeur envisage quelques mesures de transfert modal, il ne précise ni sa manière d'évaluer les besoins légitimes en mobilité, ni comment il compte les arbitrer avec les autres exigences que sont la qualité des quartiers, la santé et la sécurité publiques.

-----  
**B01 Développer le réseau ferroviaire pour les transports de voyageurs (p. 131)**

D'accord, pour autant que l'on précise ce qu'on entend par "meilleure réponse à la demande" (4<sup>ème</sup> puce p. 131) et que l'on explique en quoi les mesures de "décongestion du réseau routier" (5<sup>ème</sup> puce p. 131) diffèrent de celles adoptées ces 50 dernières années et dont le résultat n'est pas concluant!

-----  
**B02 Développer le réseau TC structurant (p. 139)**

D'accord

-----  
**B03 Optimiser et compléter le réseau routier et autoroutier (p. 145)**

Pas d'accord, il s'agit de diminuer le trafic plutôt qu'étendre le réseau

-----  
**B04 Mener une politique coordonnée du stationnement (p. 153)**

D'accord

-----  
**B05 Promouvoir la mobilité douce (p. 159)**

D'accord

-----  
**B06 Mettre en valeur l'aéroport international de Genève (p. 165)**

Pas d'accord

Nous espérons que "minimiser" ("... en minimisant son impact environnemental") a été utilisé par inadvertance!  
Nous préférierions "*réduire drastiquement*".

Signalons que les nuisances sonores constituent un problème de santé publique et que la quantité de CO2 rejetée par les avions dépasse l'entendement.

Nous déplorons qu'aucune indication sur le plafonnement des mouvements d'appareils ou de passagers ne soit indiquée! Le Plan directeur semble simplement accepter l'évolution "naturelle" de l'aéroport, sans indiquer ses critères d'arbitrage entre ceux qui poussent ce développement et ceux qui le subissent et le redoutent!

-----  
**B07 Organiser le transport de marchandises et la logistique urbaine (p. 169)**

Réflexion nécessaire. Mais quelle est la position des CFF à ce sujet?

## C. ESPACE RURAL

**C01 Gérer la relation entre l'agriculture et les extensions urbaines projetées sur la zone agricole (p. 175)**

D'accord. Cependant:

Le second et le troisième principe d'aménagement ("*Opter pour des formes ...*", "*Limiter l'enclavement ...*") ne laissent pas place à des solutions mixtes de type agri-quartier. Pourquoi est-il si important de "*définir des limites claires entre les espaces urbanisés et les espaces cultivés*". Il serait, au contraire, très souhaitable que les personnes exploitant des terres puissent se loger à immédiate proximité de leur lieu de travail.

-----  
**C02 Préserver les espaces de production agricole, garantir les surfaces d'assolement et soutenir l'activité agricole (p. 179)**

D'accord

-----  
**C03 Pérenniser les zones agricoles spéciales (p. 183)**

D'accord

-----  
**C04 Construire une politique du paysage (p. 189)**

D'accord

-----  
**C05 Préserver les hameaux (p. 195)**

Pas d'accord sous cette forme.

Les hameaux peuvent servir de point d'ancrage à des activités maraîchères de petite ampleur mais d'importance locale (production et vente au niveau communal) qui en conserveraient l'esprit et l'aspect. Notre campagne doit être conservée, non pas muséifiée.

-----  
**C06 Préserver et reconstituer les continuités biologiques (p. 199)**

D'accord. Constatons là encore que le potentiel des jardins de villas est réel pour reconstituer des continuités entre espaces naturels.

-----  
**C07 Garantir l'espace minimal des cours d'eau et poursuivre le programme de renaturation (p. 203)**

D'accord. Pour ce qui concerne Vernier, compléter ainsi la liste des projets de renaturation: Nant d'Avril, Nant des Grebattes et dépollution du nauséabond Nant des Avanchets.

-----  
**C08 Consolider les espaces et périmètres protégés (p. 209)**

D'accord

-----  
**C09 Gérer les divers usages du lac et de ses rives (p. 213)**

D'accord

## **D. APPROVISIONNEMENT, ELIMINATION, RISQUES**

-----  
**D01 Mettre en œuvre une politique durable de gestion des eaux (p. 217)**

D'accord

-----  
**D02 Coordonner aménagement du territoire et politique énergétique cantonale (p. 221)**

Les Verts de Vernier sont opposés à la construction d'une Centrale chaleur-force.

Proposition d'amendement:

- Sous objectifs, remplacer "favoriser le recours à des énergies renouvelables" par "*ne plus développer que des sources d'énergie renouvelables; viser la sobriété dans notre consommation d'énergie*"

Remarque: en page 225, il serait plus honnête de remplacer la formule "gestion du transitoire" du titre par "prolongation des vieilles habitudes"!

-----  
**D03 Assurer un approvisionnement durable en matériaux minéraux de construction et gérer les déchets de chantier minéraux (p. 227)**

D'accord

La priorité doit aller au recyclage des graves, au béton recyclé.

-----  
**D04 Protéger la population contre les risques d'accident majeur (p. 231)**

D'accord

-----  
**D05 Assurer la sécurité des biens et des personnes contre les dangers naturels (p. 235)**

D'accord

-----  
**D06 Gérer et valoriser les déchets (p. 239)**

D'accord, avec l'adjonction suivante:

Proposition d'amendement:

Sous les puces de Mesure de mise en œuvre, ajouter en troisième position: *"Encourager les habitants de villas de composter sur leurs terres, dans une double logique de réduction du transport des déchets végétaux et de biodiversité."*

-----

## PSD FICHES DE PROJET

-----  
**PSD06 Tête GVA - Casai - AIG (p. 265)**

Enjeux:

La densification du quartier de l'Etang ne doit pas déboucher sur la disparition des villas des chemins de l'Etang et Philibert-de-Sauvage.

Comment interpréter la **"densification de la zone industrielle"** des citernes (indiquée par son coloriage sur le plan)? Va-t-on ajouter des citernes? Si, au contraire, et comme le souhaite la population, on veut en alléger l'emprise, pourquoi n'a-t-on prévu aucune voie traversant leur site actuel pour achever le maillage de mobilité douce?

Le chemin de l'Etang se transformerait en **"voie urbaine structurante"**. Quel type de mobilité y aurait-t-elle la priorité? Comment se ferait le raccord avec le carrefour de l'Ecu?

-----  
**PSD08 Zimeysa élargie (p. 273)**

p. 275 Puce 3: Est-ce à dire que l'on envisage une réduction des SDA? Ne devrait-on pas au contraire les maintenir (agriculture de proximité).

-----  
**PSD09 Châtelaine (p. 277)**

Voir l'alinéa 3 du point 12 de nos remarques générales